

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération n°

2024065

Date de convocation : 18/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 20 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : 1 (M. P. ENSALES)

Contre : 0

Adopté à la Majorité

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240923-2024065-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER, Arnaud PAVLOVSKY, M. Frédéric ETCHEGARAY (arrivé à 19h15).
Mmes, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Valérie RECART.

Absent - e - s excusé e s : Mme Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme G. LE CAM), Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme L. TREMOUILLE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Y. BASSIER), Mme Maud BARRAL, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

OJ n°5 : Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement et l'implantation de quais bus

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de transports en commun, il est prévu d'implanter de nouveaux quais bus le long de la RD 254 entre le chemin d'Errecartia et la route de Lamigue ainsi qu'au niveau du jardin du Docteur Pénaud le long de la RD3.

M. le Maire précise que dans le cadre de la répartition des amendes de police (gérées localement par le Département des Pyrénées Atlantiques), il est possible de solliciter une subvention permettant de faciliter la concrétisation de cette opération.

Aussi, il propose aux membres du conseil municipal :

- de solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques afin que le produit des amendes de police puisse être mobilisé pour le financement de l'implantation de nouveaux quais bus le long de la RD 254 entre le chemin d'Errecartia et la route de Lamigue ainsi qu'au niveau du jardin du Docteur Pénaud le long de la RD3.

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** M. le Maire à solliciter le Département des Pyrénées Atlantiques pour l'octroi de cette subvention,
- **Charge** M. le Maire de procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre et au financement de cette opération.

Fait à Bassussarry, le 23 Septembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

